



Association les Amis du Lac du Pont à l'Âge

Réunion du Conseil d'Administration du jeudi 10 septembre 2020 à 20h

Membres du CA présents : Philippe Doyelle, Jocelyne Leibovici, Marie-Christine Naudy

Excusés : Jean-Claude Canou, Martine Navarre

Adhérents présents : Sylvie Valoura, François Savary

Ce conseil d'administration avait pour principal objectif la préparation de l'Assemblée Générale de l'Association du 26 septembre à 16h.

1 Informations supplémentaires au CA du 26 août

P. Doyelle, président ALPA, a eu l'opportunité de passer une journée avec l'ensemble des salariés ELAN, en tant qu'élu municipal. Il a eu des échanges très intéressants avec certains d'entre eux, en particulier sur le sujet tourisme et pièces d'eau. Il s'avère que, d'après les représentants d'ELAN sur le tourisme, l'attente des personnes en ce qui concerne le tourisme est de trouver « des coins nature, la tranquillité, la famille ; un plus est la présence d'un point d'eau », Un camping de type « quatre étoiles » ne fait pas partie des souhaits des potentiels touristes.

La présence de cyanobactéries ne semble pas être un problème insurmontable sur le lac de Pont à l'Âge. En effet une situation similaire existait sur un lac situé dans le département de la Corrèze. Une solution y a été trouvée en créant deux parties sur le lac ; une partie restant sauvage, et une partie traitée avec un supplément d'oxygénation permettant la baignade. Une délégation d'Alpa devrait se rendre sur ce site.

2 Organisation de l'Assemblée Générale

L'organisation de cette AG doit prendre en compte les mesures sanitaires à appliquer en raison de la Covid 19. La Mairie de Folles met à disposition de notre Association la salle des fêtes de sa commune. Cette salle, d'une superficie de 120m², pourra accueillir environ 60 participants. Une chaise sur deux sera condamnée. Le port du masque sera obligatoire et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. Après discussion il est apparu judicieux de demander aux potentiels participants de s'inscrire via mail afin de vérifier que, au vu du nombre de participants, les règles sanitaires pourront être respectées. Si le nombre d'inscrits était supérieur au nombre permettant le respect des règles sanitaires, il a été envisagé diverses possibilités à savoir :

- d'étudier la possibilité de faire une transmission par vidéo de l'AG à l'extérieur
- de faire deux réunions successives

Dans l'hypothèse d'une évolution des règles sanitaires il a été évoqué la possibilité de diffuser les divers rapports (gestion, activités, moral) par mail, sur le site internet et de demander un vote par la même voie.

Information obtenue après le CA : il sera possible, de retransmettre l'AG à l'extérieur au moyen de matériel de sonorisation mis à notre disposition par la mairie. Par conséquent la demande d'inscription est annulée.

CA téléphonique : le président a contacté les membres du CA par téléphone afin de recueillir leur avis sur une baisse de la cotisation d'adhésion à l'association. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité, par conséquent la cotisation sera d'un montant de 5€.

3 Invitation à l'AG

L'ensemble des adhérents (66 personnes) sera informé de la tenue de l'Assemblée Générale par mail, ou par téléphone pour ceux ne disposant pas de mail. Un texte sera également mis sur notre site Internet. Une information par voie de presse aura lieu. La convocation à l'AG pour les adhérents, comprendra l'ordre du jour, un pouvoir en cas d'impossibilité de venir, un bulletin d'inscription 2020 (cotisation allant d'AG 2020 à l'AG 2021).

Une invitation sera adressée aux Mairies. L'ensemble des artisans qui avaient été contactés dans le cadre du Festolac sera informé de la tenue de cette Assemblée Générale.

Une affiche sur la tenue de cette AG, faite à la demande du Maire de Folles, a déjà été diffusée. (Voir en fin de ce document)

3 Divers

Du 18 septembre au 8 octobre se déroulera la semaine européenne du développement durable, avec un temps fort du 20 au 26 septembre. Il a été évoqué la possibilité d'organiser une sortie sur le lac du Pont à l'Âge. Le Groupe Mammalogique et Herpétologique Limousin (GMPHL) sera contacté.

Le magazine « Limousin » publie des articles sur des sites caractéristiques, dont des lacs. Pourquoi ne pas leur proposer un sujet sur le Lac du Pont à l'Âge ? ...

M.C.N

ALPA se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de notre milieu naturel local.

Annexe : Affiche diffusée



Vous aimez comme nous le lac du Pont à l'Âge, vous voudriez comme nous revoir vivre ses activités comme le camping, la salle, la base de voile, la plage...

Alors venez apporter votre soutien à nos actions lors de notre Assemblée Générale Samedi 26 Septembre 2020 à 16h00 Salle des fêtes de Folles

Les conditions sanitaires seront respectées, le port du masque obligatoire

ALPA se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de notre milieu naturel local.

Ne pas jeter sur la voie publique